

## Communiqué de presse OUI au projet Praille-Acacias-Vernets (PAV)

Les Genevois seront appelés à se prononcer le 10 juin 2018 sur un projet de modification de la loi régissant l'aménagement du futur quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV). Techniquement, il s'agit d'une modification de la loi de déclassement votée en 2011 pour permettre la mutation de ce périmètre, qui est actuellement encore une zone industrielle, en un nouveau centre-ville. L'objectif de cette modification est d'accélérer et de faciliter la réalisation du PAV en palliant les difficultés et blocages constatés. L'Association Pic-Vert Assprop Genève soutient le projet PAV comme elle le fait depuis longtemps déjà.

En 2016, l'association Pic-Vert Assprop Genève avait salué l'accord conclu par le Conseil d'Etat avec le Comité référendaire composé notamment de l'Asloca et des syndicats dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), à savoir construire pour tout nouvel emploi, deux logements (au lieu du ratio actuel d'un nouveau logement pour un nouvel emploi). C'est exactement ce que Pic-Vert Assprop Genève avait proposé aux autorités cantonales, depuis le 22 juin 2011 déjà, dans le cadre de l'enquête sur le Plan directeur cantonal 2030 (PDCn).

L'application de ce nouveau ratio au périmètre du PAV est pertinente dans la mesure où il offre une occasion exceptionnelle de construire la ville en ville, de recréer dans cette ancienne zone industrielle une mixité emplois/logements bienvenue et d'éviter ainsi d'impacter davantage les zones villas, qui répondent également à un besoin de la population.

Deux logements par emploi créé, c'est l'opportunité de repenser notre modèle de croissance. C'est également les premiers pas d'une politique visant à apporter réellement une réponse à la crise du logement. Ce nouveau ratio permet en effet de créer près de 2000 logements supplémentaires, sans augmenter la densité du projet.

Enfin, ce projet de loi tient compte du besoin de logements sociaux, mais aussi du souhait de nos habitants de devenir propriétaires puisque qu'il introduit la possibilité de réaliser des propriétés par étages (PPE) sur les terrains en mains publiques. Il permet ainsi de réduire la proportion de logements d'utilité publique (LUP), en ramenant leur pourcentage sur les terrains propriétés de l'Etat de 66% à 56% et, sur l'ensemble du périmètre, de 57% à 49%. Notre Association estime que de tels pourcentage demeurent très élevés et ne reflètent pas les besoins de l'ensemble de la population. Elle constate toutefois qu'en contrepartie, 100% de logements en PPE peuvent être construits sur les terrains en mains privées.

Pic-Vert Assprop Genève soutient la réalisation d'un projet PAV de qualité, construit pour et non au détriment des habitants du canton.

**Pour toute information** : Andreas Fabjan, membre du comité de Pic-Vert Assprop Genève, T 079 590 24 89, Email [andreas.fabjan@droit-immobilier.ch](mailto:andreas.fabjan@droit-immobilier.ch)

**Documents** : Communiqués de presse relatifs au PAV :

<https://geneve.assprop.ch/construire-ville-ville-pic-vert-monte-tours/>

Journal Pic-Vert, mai 2018 : <https://geneve.assprop.ch/journal/>